

Paris, le 9 février 2005

*Le Conseiller Technique*

Monsieur le Président,

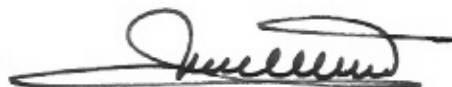
Votre courrier du 30 janvier 2005 est bien parvenu au Président de la République qui y a été attentif et m'a chargé de vous répondre.

La situation de ce que l'on appelle les couples mixtes et les problèmes qui se posent concernant la garde des enfants issus de ces unions constituent une question particulièrement délicate et souvent très douloureuse pour les personnes concernées.

Les difficultés dont vous faites état sont au cœur des négociations et discussions entreprises entre le ministre de la justice français et son homologue allemand et Monsieur PERBEN, de même que les services de la Chancellerie, se sont fortement investis dans le traitement de ce dossier.

J'ai par conséquent transmis à son cabinet votre correspondance ainsi que les documents qui lui étaient annexés.

Je vous prie, Monsieur le Président, de croire en l'expression de ma considération distinguée.



Christian MELLOTTÉE

Monsieur Olivier KARRER  
Vice-Président du Conseil Européen  
des Enfants du Divorce  
185 avenue Aristide Briand  
94230 CACHAN